

1 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, décide le maintien des taux pour l'année 2017 à 11,45 % en taxe d'habitation, 19,96 % en foncier bâti et 64,50 % en foncier non bâti.

2 – PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : RENTREE 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une augmentation du prix des repas de la cantine scolaire.

FRÉQUENTATION	ECOLE MATERNELLE échéance mensuelle	ECOLE ELEMENTAIRE échéance mensuelle
1 Jour par semaine	Septembre à mai 9 € - juin 9 €	Septembre à mai 10 € - juin 13 €
2 Jours par semaine	Septembre à mai 18 € - juin 16 €	Septembre à mai 20 € - juin 26 €
3 Jours par semaine	Septembre à mai 28 € - juin 14 €	Septembre à mai 30 € - juin 37 €
4 Jours par semaine	Septembre à mai 36 € - juin 21 €	Septembre à mai 40 € - juin 43 €
5 Jours semaine	Septembre à mai 40 € - juin 14 €	Septembre à mai 49 € - juin 50 €

Le prix du repas du personnel communal est fixé à 6 € 60 et pour les autres adultes à 7 € 00.

3 – RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS – BUDGET SPIC GEORGIPOLITAIN D'ENERGIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'absence de rattachement des charges et produits récurrents sur le budget SPIC.



Affiché le 28 mars 2017

Le Maire,
Jean GORIOUX